



SAS CAPIMMOCOPRO – SYNDIC DE COPROPRIETES
5, AVENUE ALBERT 1 ER – 06230 VILLEFRANCHE SUR MER

**CONSETEMENT PREALABLE A LA RECEPTION DE LETTRES
RECOMMANDEES ELECTRONIQUES
A renvoyer au Cabinet CAPIMMOCOPRO
Par Lettre Recommandée avec Accusé de réception**

COPROPRIETE :
Référence copropriétaire*
(indiquée sur vos appels de fonds)

Je soussigné(e).....

Domicilié(e) :.....
.....

Adresse e-mail :.....

Accepte de recevoir des notifications et mises en demeure par Lettre Recommandée Electronique de la part de CAPIMMOCOPRO.

Je reconnais que l'accès à la boîte aux lettres correspondant à l'adresse électronique indiquée et sa consultation sont sous mon entière et pleine responsabilité.

En cas de changement d'adresse e-mail, je m'engage à informer CAPIMMOCOPRO par tout moyen conférant date certaine.

Fait à Le

Signature



SAS CAPIMMOCOPRO – SYNDIC DE COPROPRIETES
5, AVENUE ALBERT 1 ER – 06230 VILLEFRANCHE SUR MER

Demande de consentement préalable à la réception de Lettres Recommandées Electroniques

Madame, Monsieur, Chers Copropriétaires,

Nous avons fait le choix de vous permettre de gagner du temps, de réduire les frais du syndicat et de participer à la protection de l'environnement : nous vous proposons de vous envoyer vos prochains Courriers Recommandés, en particulier votre convocation à l'Assemblée Générale Annuelle et son procès-verbal en version Electronique plutôt qu'au format papier :

- Inutile de vous déplacer à la Poste pour récupérer votre courrier ;
- Coût du timbre fixe réduit d'environ 1/3 ;
- Moins de production de papier.

Dans le cadre des dispositions prévues par la loi 65-557 du 10 juillet 1965, du décret 67-223 du 17 mars 1967, du décret 2015-1325 du 21 octobre 2015 et de l'article 64-3 du décret du 2 juillet 2020, si vous acceptez de recevoir nos recommandés en version électronique, nous vous invitons à nous retourner le coupon situé au dos de la présente demande dûment rempli (par courrier recommandé AR) ou de nous faire connaître votre consentement lors de l'Assemblée Générale de votre copropriété.

Nous demeurons à votre disposition pour toute question relative à cette nouvelle opportunité,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Copropriétaires, en l'expression de nos salutations distinguées.

Stéphane VENTURINI